

La SEGPA

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SES BESOINS

- * Un suivi individuel est nécessaire par une écoute et un accompagnement. Cette prise en charge doit être fondée sur une analyse approfondie de ses potentialités et de ses lacunes.
- * L'utilisation de techniques et de démarches de remédiation sont recommandées.
- * Ce collégien a des besoins particuliers dans les domaines éducatifs, affectifs et socio culturels.
 - * Il doit acquérir la plus grande autonomie possible et retrouver une image positive de lui-même.

L'élève, un collégien à part entière

DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À LA SIXIÈME

AU COURS DU CYCLE III (cycle de consolidation, CMI/CM2/6^{ème})

LE CONSEIL DES MAITRES constate les difficultés
LE DIRECTEUR s'entretient avec LES PARENTS sur les enseignements adaptés du second degré et l'orientation

ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENTRÉE AU COLLÈGE = DOSSIER

premier trimestre

bilan psychologique

second trimestre

le conseil des maîtres étudie la situation de l'élève et propose une pré-orientation en Segpa

- * réception des parents et expression de leur opinion
- * transmission du dossier à l'IEN de circonscription
- * avis de l'IEN pour la CDOEA

AU COURS DE LA TROISIÈME

LES STAGES

8 à 10 semaines sont réparties sur les deux années de formation

- * en quatrième, des stages d'initiation permettent une découverte du monde professionnel.
- * en troisième, des stages d'application permettent d'affiner le projet professionnel.

L'EXAMEN

En fin de troisième, l'élève passe le CFG (Certificat de Formation Générale) qui valide l'acquisition du socle commun du cycle III. Ce diplôme est obtenu par des contrôles en cours de formation et une épreuve orale s'appuyant sur un dossier préparé par le jeune.

Il peut également s'inscrire au DNB Professionnel.

L'ORIENTATION

* L'élève peut choisir de continuer en lycée professionnel, en lycée d'enseignement adapté, en centre de formation d'apprentis ou en maison familiale et rurale.

* Il va accéder à une formation diplômante, le Certificat d'Aptitude Professionnelle ou le Bac Pro pour une qualification d'ouvrier ou d'employé.

La SEGPA, une structure spécifique
au sein du collège

UNE EQUIPE

Un directeur, des professeurs des écoles spécialisés,
des professeurs de lycée professionnel,
des professeurs de lycée et collège

DES ENSEIGNEMENTS ADAPTES

- * Créer un climat de confiance
- * Donner du sens aux apprentissages
- * Proposer des méthodes de différenciation et d'individualisation pédagogiques
 - * Mettre en oeuvre des projets
- * Utiliser des techniques et des démarches de remédiation
- * Pratiquer un accompagnement individuel

DES OBJECTIFS PAR CYCLE

En 6^{ème} : permettre à l'élève de réussir son insertion au collège, de s'appropriier ou de se réappropriier des savoirs.
En 5^{ème} et 4^{ème} : approfondir et élargir ses connaissances et compétences générales, acquérir des démarches transférables par l'élaboration et la réalisation de projets techniques, enrichir son éducation à la citoyenneté, avancer dans son projet de formation
En 3^{ème} : avoir acquis des compétences générales et professionnelles pour accéder à une formation diplômante

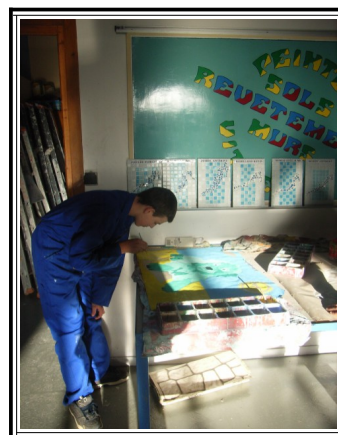
DEUX ATELIERS PROFESSIONNELS

DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

- * Élaborer son projet de formation
- * Acquérir une autonomie et des compétences suffisantes pour préparer une formation qualifiante
- * Découvrir le monde du travail en atelier et par des stages en entreprise

HABITAT

De la construction à la finition en passant par l'aménagement



HYGIÈNE, ALIMENTATION, SERVICES

La propreté, les métiers de bouche, l'hôtellerie et la restauration, les services à la personne